



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 3 mars 2017

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant **l'interdiction des herbicides contenant du glyphosate dans la viticulture** à Monsieur le **Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs**.

Le Consortium de l'appellation viticole italienne « Prosecco DOC » vient d'annoncer son engagement en faveur d'une viticulture plus durable et en ligne avec l'évolution déjà entamée il y a quelques années par la sous-région de l'appellation « Prosecco Superiore DOCG » avec l'interdiction de certains pesticides. Selon des articles de presse étrangers, le nouveau « Protocole Viticolo 2017 », le vadémécum officiel de l'appellation Prosecco DOC, interdirait l'utilisation de produits contenant du glyphosate (herbicide), ainsi que du folpet et du mancozèbe (fongicides). Le consortium a motivé cette approche d'abandon de ces pesticides aussi bien par la responsabilité sociale des entreprises et le bénéfice environnemental d'une gestion plus durable de la vigne, que par les soucis croissants des consommateurs face aux pesticides et le renforcement de l'image de marque qualitatif des vins « Prosecco ».

Outre l'interdiction des substances visées, le vadémécum 2017 expliquerait aussi en détail les pratiques agronomiques et viticoles alternatives pouvant être utilisées dans les vignes pour obtenir des résultats similaires voire meilleurs.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

1. **Monsieur le Ministre est-il au courant de cette démarche ? Considéreriez-vous une telle interdiction pour les produits viticoles du terroir luxembourgeois ?**
2. **Etant donné que le crémant de Luxembourg (AOC) est un produit de qualité supérieure et jouissant d'une haute renommée nationale et internationale, la démarche susmentionnée ne serait-elle pas idéale afin de promouvoir le crémant luxembourgeois en renforçant son image de marque ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Henri KOX
Député

Gérard ANZIA
Député